

## **Un oui qui coule de source.**

Le simple fait de créer un fonds en prélevant sur la consommation d'eau une taxe dérisoire pour avoir accès à un bien que l'on définit enfin comme étant un bien commun a suscité l'opposition de 17 communes. Pourtant, participer à l'entretien des divers réseaux pour bénéficier d'une eau de qualité, gérée selon des principes de développement durable, qui restent encore modestes, n'est que légitime et moralement nécessaire.

Les opposants à la loi brandissent le spectre d'un impôt déguisé. C'est malhonnête. La contribution de chacun ne dépendra pas de son revenu, mais de ses habitudes de consommation d'or bleu. Ce bien essentiel qu'est l'eau doit être respecté et utilisé avec parcimonie, c'est aussi le message que véhicule la LGE.

L'interconnexion des réseaux fait que cette gestion ne peut plus être une compétence communale. L'inactivité de certaines a des influences aussi sur celles qui consentent les financements nécessaires. Si cette loi n'est pas adoptée, les communes qui entreprendront des travaux d'entretien de leur réseau, d'eau potable ou d'eaux usées, des berges de leur cours d'eau, n'auront d'autre possibilité que d'augmenter leur propre taxe ou d'augmenter leur quotité d'impôt. Or, si l'on ne se limite pas à une ou deux décennies, on peut affirmer que toutes les communes devront assurer des travaux d'entretien, aujourd'hui, demain ou après-demain. Toutes auront recours, un jour ou l'autre, au fonds que l'on entend constituer.

10 francs de plus par mois pour une famille de 4 personnes, si elle consomme toujours autant d'eau et n'adopte pas de gestes simples pour économiser ce bien précieux, c'est une facture bien modeste pour assurer un approvisionnement en eau aussi aux générations futures.

Consciemment, résolument, il faut voter OUI à la LGE.

POP jurassien